



Formation postdoctorale pour les candidats non-résidents du Québec

Catégorie de programmes : Bourses de formation

Date limite

Dépôt de la demande: **17 octobre 2016, 16h30**

Responsable du programme

Lyse Bourbonnais
514 873-2114
poste 1224

lyse.bourbonnais@frq.gouv.qc.ca

Cette formation postdoctorale s'adresse aux citoyens d'autres pays et aux citoyens canadiens (candidats des autres provinces canadiennes ou résidents permanents du Canada) non domiciliés au Québec et qui désirent poursuivre leur formation postdoctorale au Québec.

Ce programme vise à aider les détenteurs d'un doctorat (Ph. D.) à parfaire leur formation et à élargir leurs champs d'intérêt. Il a aussi pour but d'encourager ces chercheurs à connaître de nouveaux milieux scientifiques et à acquérir de nouvelles méthodologies de recherche, des compétences en gestion de projet de recherche, en direction d'étudiants et des habiletés de communication. Le FRQS s'attend à ce que le directeur de stage agisse à titre de mentor pour le développement de la carrière universitaire du candidat.

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

Note importante : Il est de la responsabilité du candidat de choisir le bon programme et le bon formulaire pour sa demande de bourse. Aucun transfert de programme ne sera effectué suite à l'examen de l'admissibilité du dossier.



ADMISSIBILITÉ

Candidats visés	<ul style="list-style-type: none">détenteurs d'un diplôme de doctorat (Ph. D.). Le candidat doit avoir obtenu son diplôme de doctorat au maximum 2 ans avant le 15 octobre 2016 (sauf pour une demande de renouvellement) Un candidat ayant bénéficié d'un congé parental après le doctorat verra cette période prolongée d'un maximum d'un ancitoyens d'autres pays et citoyens canadiens (ou résidents permanents) non domiciliés au Québec (candidats des autres provinces canadiennes) désirant poursuivre leur formation postdoctorale au Québec <p>Ne sont pas admis : les détenteurs d'un poste universitaire</p>
Conditions	<ul style="list-style-type: none">poursuivre à temps plein une formation postdoctorale en recherche en santé humaineêtre dirigé par un chercheur autonome (voir l'annexe 1c des Règles générales communes)choisir une université d'accueil différente de celle ayant décerné le doctorat.choisir un directeur et codirecteur différents du doctorat et non affiliés à l'université ayant décerné le diplôme de doctoratdans le cas où le candidat n'a pas déposé sa thèse de doctorat au moment de la demande de bourse, fournir une attestation du dépôt de la thèse au 30 septembre 2017
Formation de base en éthique de la recherche	<p>Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les titulaires d'un octroi du FRQS lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.</p> <p>La recherche sur des sujets humains comprend celle qui est réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none">avec des sujets humains vivantssur des cadavres et des restes humains, avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétiqueà partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux qui permettent d'identifier une personne <p>Cette formation de base consiste dans la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à titre de programme de formation en éthique de la recherche.</p> <p>Les titulaires d'un octroi doivent avoir réalisé cette formation de base dans l'année suivant la réponse positive du FRQS concernant leur bourse.</p> <p>Par ailleurs, lorsque celle-ci est disponible, le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à suivre, en plus de la formation de base en ligne, une formation en éthique de la recherche d'un crédit.</p>



DOCUMENTS EXIGÉS

Au 17 octobre 2016, 16h30

Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté
Aucune lettre de recommandation ne sera acceptée

Transmission via le site du FRQS seulement

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entraîner la non admissibilité du dossier.

- | | |
|------------------|---|
| Candidats | <ul style="list-style-type: none"> • CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014) • contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), consulter le document Directives pour le fichier joint au CV dans la boîte à outils • formulaire électronique de demande <i>Formation postdoctorale pour les candidats non-résidents du Québec</i> • relevés de notes officiels du doctorat (sauf pour demande de renouvellement) • copies des avis d'attribution de toutes les bourses, prix et distinctions reçus y compris les bourses obtenues du FRQS • accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication |
|------------------|---|

- | | |
|--|---|
| Directeurs de recherche (et codirecteur, s'il y a lieu) | <ul style="list-style-type: none"> • CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014) • contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), consulter le document Directives pour le fichier joint au CV dans la boîte à outils • formulaire électronique du directeur (et du codirecteur, s'il y a lieu) |
|--|---|

Après le 17 octobre 2016

Transmission par courriel (documents PDF seulement)

La date de transmission du courriel fait foi de la date du dépôt des documents

- | | |
|--------------------|---|
| Mise à jour | <p>Mise à jour des articles dans une revue scientifique avec comité de lecture permise jusqu'au 30 novembre 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les notifications de l'éditeur des articles soumis ou acceptés pour publication • Envoyer le tout en un seul document PDF à la personne responsable du programme. Identifier le document PDF avec votre nom et numéro de dossier |
|--------------------|---|

Accusé de réception	Les candidats seront avisés par courriel en novembre de la réception de leur demande.
----------------------------	---



À l'entrée en vigueur de la bourse (et annuellement par la suite)	<p>Au moment de l'entrée en vigueur de sa bourse et annuellement par la suite, la personne titulaire de l'octroi devra fournir (par courriel, document PDF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une confirmation écrite du début ou de la poursuite de ses travaux de recherche de la part du directeur de projet
Avant le début de la seconde année de bourse	<p>Pour débiter la seconde année de sa bourse, la personne titulaire de l'octroi devra fournir (par courriel, en 1 seul document PDF):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les certifications de formation en éthique (niveaux 1 et 3), s'il y a lieu

LIEU DE FORMATION

Choix du lieu de formation	<p>Milieu de recherche québécois reconnu</p> <p>Les titulaires d'un octroi doivent effectuer leur formation en recherche au lieu physique du milieu d'accueil. La formation à distance n'est pas autorisée</p>
Changement de lieu de recherche	<p>La personne titulaire de l'octroi qui désire changer de projet de recherche, de directeur, de programme ou de lieu de formation (tout en restant au Québec) doit en faire la demande en soumettant par courriel le formulaire de demande de changement (voir Boîte à outils) et autres documents requis en un seul PDF à la personne responsable du programme.</p>

DURÉE DE LA BOURSE

Date d'entrée en vigueur	Entre mai et octobre 2017, le 1^{er} du mois
Durée	2 ans , avec possibilité d'une 3^e année suite à l'évaluation d'une demande de renouvellement (le renouvellement ne peut être demandé qu'une seule fois).

MONTANT DE LA BOURSE

Montant	<p>30 000 \$ par an*</p> <p>*sauf exception (voir section Bourses offertes en partenariats)</p>
Gestion	La bourse est payée par versements à la personne titulaire de l'octroi à l'adresse de son lieu de formation.



Impôt sur le revenu	<p>La personne titulaire de l'octroi est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues du FRQS. Le FRQS n'effectue aucune retenue à la source sur les sommes versées au cours de l'année d'imposition concernée.</p> <p>La date du versement détermine l'année durant laquelle la personne titulaire de l'octroi doit déclarer le montant des versements comme revenu à des fins d'impôt personnel.</p> <p>Les formules T4A de Revenu Canada et le relevé 1 de Revenu Québec sont envoyés à l'adresse de correspondance de la personne titulaire de l'octroi (celle indiquée dans le module Gérer mon financement du Portfolio électronique du FRQS) au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée.</p> <p>L'information fournie dans les règles du programme est à titre indicatif seulement. Le FRQS se dégage de toute responsabilité quant à la validité de l'information fournie relativement à l'impôt sur le revenu.</p>
Frais indirects de recherche	<p>Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.</p>

AUTRE FINANCEMENT

Travail rémunéré permis	<p>Un maximum de 250 heures par période de 6 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> avec l'accord du directeur de recherche et à condition que le travail ne nuise pas aux activités de recherche de la personne titulaire de l'octroi
Complément de bourse	<p>L'attribution d'un complément de bourse par l'établissement ou le directeur de recherche est autorisée.</p>
Cumul de bourses	<p>Le cumul de bourses n'est pas autorisé. Les titulaires d'un octroi du FRQS ayant sollicité et obtenu une bourse d'un autre organisme subventionnaire public ou d'une fondation reconnue par le FRQS doivent en informer le FRQS et décliner la bourse du Fonds et ce, dès qu'elle est offerte. Cependant, si la bourse de l'organisme est moindre que celle du FRQS, la personne titulaire de l'octroi est admissible à recevoir la différence.</p>
Stage de recherche	<p>Le cumul d'une bourse de formation du FRQS et d'un stage de recherche d'un autre organisme, et ne faisant pas partie du programme d'études de la personne titulaire de l'octroi, est permis sous certaines conditions.</p> <p>Pour les stages d'un montant de 5 000 \$ ou moins, les titulaires d'un octroi doivent en informer le FRQS par courriel avant le début du stage.</p> <p>Pour les stages d'un montant de 5 000 \$ et plus, les titulaires d'un octroi doivent demander, avant le début du stage, l'autorisation du FRQS en complétant le formulaire d'autorisation de stage (voir Boîte à outils). Si le stage est autorisé, il sera alors permis soit de 1) cumuler les montants de la bourse de formation et ceux du stage ou 2) reporter le montant de la bourse du FRQS pour une période équivalente à la durée du stage ou un maximum de 6 mois.</p>



ÉVALUATION

Procédure	Tous les dossiers sont évalués par un comité d'experts dont les membres représentent les diverses disciplines et méthodologies de recherche en santé.	
Critères et pondération	Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche	30
Première demande	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté et concision de la problématique de recherche • Clarté et concordance des hypothèses et objectifs • Pertinence des méthodes et analyses • Faisabilité • Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances 	6 6 6 6 6
	Aptitudes et expériences	40
	<ul style="list-style-type: none"> • Publications • Conférences, présentations et réalisations de stages de formation 	30 10
	Qualité du lieu de formation	15
	<ul style="list-style-type: none"> • Justification du candidat de son choix de lieu de formation • Qualité du dossier de publications du directeur en lien avec la formation d'étudiants 	5 10
	Excellence du dossier universitaire	15
	<ul style="list-style-type: none"> • Bourses, prix et distinctions 	15
Critères et pondération	Évolution du projet de recherche depuis le début de la formation postdoctorale	60
Demande de renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'avancement du projet compte tenu de la méthodologie et de la discipline • Justification du renouvellement et potentiel de réussite • Évaluation de l'étudiant par le directeur de recherche 	20 20 20
	Réalisations depuis le début de la formation postdoctorale	40
	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences et présentations • Publications 	20 20



ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En transmettant sa demande, le candidat devra s'engager, entre autres, à :

- respecter les obligations décrites aux [Règles générales communes](#), la [Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés](#) et l'ensemble des conditions et des exigences décrites dans le formulaire électronique ainsi que dans les règles du programme.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document [Accès aux documents et protection des renseignements personnels](#) et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DE RECHERCHE ET DU CODIRECTEUR

Le directeur de recherche et le codirecteur s'engagent à :

- encadrer les travaux de la personne titulaire de l'octroi et à lui donner les moyens matériels et financiers de réaliser son projet de recherche.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec
- veiller à ce que la personne titulaire de l'octroi les respecte également.

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document [Mobilisation des connaissances](#) dans la boîte à outils".



MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

- Admissibilité
- Documents exigés
- Durée de la bourse
- Autre financement
- Mobilisation des connaissances

BOURSES EN PARTENARIAT

Le FRQS offre un certain nombre de bourses en partenariat. La part du financement provenant du FRQS et du partenaire, ainsi que les autres conditions de financement telles que la durée de la bourse et la possibilité de renouvellement, peuvent varier selon les ententes en vigueur.

La sélection des candidats admissibles à ces bourses comporte trois étapes :

1. le candidat sélectionne, par ordre de priorisation, un ou plusieurs partenaires dont les domaines de recherche ciblés correspondent à la thématique de sa demande (voir section Partenariats du formulaire).
2. le FRQS transmet aux partenaires une liste de demandes pour qu'ils en évaluent la pertinence, en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités de recherche.
3. après évaluation par un comité d'experts ou de pairs, les candidatures qui ont obtenu la cote d'excellence scientifique de 70% et qui sont pertinentes à un ou plusieurs partenaires peuvent être retenues pour une offre de financement en partenariat.

Comme pour toutes les bourses offertes par le FRQS, l'offre de bourses en partenariat repose sur une sélection au mérite, suite à l'évaluation scientifique d'un comité d'experts ou de pairs.

Diabète

Association canadienne du diabète

Bourses de formation dans le domaine du diabète, sa prévention, son traitement et sa prise en charge. Les candidats doivent également **soumettre une demande à l'Association canadienne du diabète.**

Hypertension

Société québécoise d'hypertension artérielle (SQHA) - Bourse Jacques de Champlain

La Bourse Jacques de Champlain dans le domaine de la santé cardiovasculaire et de l'hypertension comprend une composante additionnelle de subvention d'appui à la recherche d'un maximum de 10 000 \$ par année.



Maladie d'Alzheimer	<p>Société Alzheimer du Canada</p> <p>Les candidats doivent également soumettre une demande à la Société Alzheimer du Canada. Montant de la bourse : 41 500 \$ par année.</p>
Maladie de Parkinson	<p>Parkinson Canada</p> <p>Les candidats doivent également soumettre une demande à Parkinson Canada. Montant de la bourse : maximum 40 000 \$ par année.</p>
Maladies infantiles (diagnostic)	<p>Fondation des Étoiles</p> <p>Bourses de formation en recherche pédiatrique, prioritairement dans le domaine du diagnostic des maladies infantiles.</p>
Maladies inflammatoires de l'intestin	<p>Crohn et Colite Canada (CCC)</p> <p>Bourses de formation dont la thématique de recherche porte sur les maladies inflammatoires de l'intestin.</p>
Sclérose en plaques	<p>Société canadienne de la sclérose en plaques</p> <p>Les candidats doivent également soumettre une demande à la Société canadienne de la sclérose en plaques. Montant de la bourse : 30 000 \$ à 41 000 \$ par année.</p>
Suicide	<p>Réseau québécois sur le suicide, les troubles de l'humeur et les troubles associés (RQSHA)</p> <p>Bourses de formation dont la thématique de recherche porte sur le suicide, les troubles de l'humeur et les troubles associés.</p>